

PARLIAMENT**HOUSE OF COMMONS**

First Session, Thirty-Sixth Parliament

PRIVATE BILLS

Standing Order 130 respecting notices of intended applications for private bills was published in the *Canada Gazette*, Part I, on September 27, 1997.

For further information, contact the Private Members' Business Office, House of Commons, Centre Block, Room 134-C, Ottawa, Ontario K1A 0A6, (613) 992-6443.

ROBERT MARLEAU
Clerk of the House of Commons

ROYAL ASSENT

Thursday, December 18, 1997

This day at 5:13 o'clock p.m., His Excellency the Governor General proceeded to the Chamber of the Senate, in the Parliament Buildings, and took his seat on the Throne. The Members of the Senate being assembled, His Excellency the Governor General was pleased to command the attendance of the House of Commons, and that House being present, the following Bills were assented to in Her Majesty's name by His Excellency the Governor General:

An Act to amend the Criminal Code and the Interpretation Act (powers to arrest and enter dwellings)
(Bill C-16, Chapter 39, 1997)

An Act to establish the Canada Pension Plan Investment Board and to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act and to make consequential amendments to other Acts
(Bill C-2, Chapter 40, 1997)

PAUL C. BÉLISLE
*Clerk of the Senate and
Clerk of the Parliaments*

[1-1-o]

PARLEMENT**CHAMBRE DES COMMUNES**

Première session, trente-sixième législature

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'article 130 du Règlement relatif aux avis de demande de projets de loi d'intérêt privé a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 27 septembre 1997.

Pour obtenir d'autres renseignements, prière de communiquer avec le Bureau des affaires émanant des députés, Chambre des communes, Édifice du Centre, Pièce 134-C, Ottawa (Ontario) K1A 0A6, (613) 992-6443.

Le greffier de la Chambre des communes
ROBERT MARLEAU

SANCTION ROYALE

Le jeudi 18 décembre 1997

Aujourd'hui à 17 h 13, Son Excellence le Gouverneur général est venu à la Chambre du Sénat, en l'Hôtel du Parlement et a pris place sur le Trône. Les membres du Sénat étant assemblés, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ordonner à la Chambre des communes d'être présente, et, cette Chambre étant présente, Son Excellence le Gouverneur général, au nom de Sa Majesté, a sanctionné les projets de loi suivants :

Loi modifiant le Code criminel et la Loi d'interprétation (arrestation et entrée dans les habitations)
(Projet de loi C-16, Chapitre 39, 1997)

Loi constituant l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur la sécurité de la vieillesse et d'autres lois en conséquence
(Projet de loi C-2, Chapitre 40, 1997)

*Le greffier du Sénat et
greffier des Parlements*
PAUL C. BÉLISLE

[1-1-o]